MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

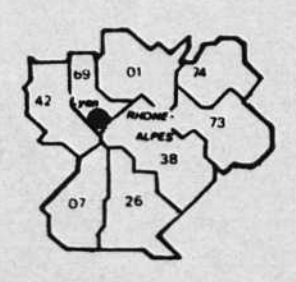
®

Avertissements agricoles

EDITION ARBO. VITI.

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

RÉGION RHÔNE-ALPES



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

ABONNEMENT ANNUEL : 115 F
RÉGISSEUR RECETTES D.R.A.F.

55, rue Mazenod - 69426 LYON CÉDEX 03 - ☎ 78.95.48.48

10 Septembre 1987 — N° de série continue 344 — Bulletin n° 17

Tavelures du pommier et du poirier	: évitez les contaminations sur fruits
Carpocapse des pommes et des poires	: maintenez la protection jusqu'au 17 Septembre
Tordeuse Orientale du pêcher	: pêchers, pommiers, poiriers maintenez une protection jusqu'à la récolte
Araignées rouges	: surveillez vos vergers

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

De nouvelles taches de tavelures sont actuellement visibles en vergers de pommiers. Les Rouges Américaines et les Golden sont les variétés les plus attaquées. L'humectation due aux rosées matinales est suffisante à la propagation de la maladie.

Aussi, afin de protéger les fruits, maintenez une couverture fongicide à l'aide de produits à action préventive.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Le deuxième vol se termine, mais la protection doit être maintenue jusqu'au 17 Septembre.

MINEUSE CERCLEE

Dans les parcelles dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord, appliquez un produit larvicide (DANITOL, ULTRACIDE, LANNATE).

PSYLLES DU POIRIER

La situation est acceptable dans de nombreux vergers ; actuellement les interventions insecticides ne se justifient pas.

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Les vergers de pommiers et de poiriers situés à proximité de pêchers doivent être protégés contre ce parasite.

P.1592

Imprimerie de la Région RHÔNE-ALPES - Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN - Commission Paritaire de Presse N° 477 AD

Liste des produits utilisables :			Délai d'emploi avant récolte
- fenvalérate	7,5 g de ma/hl	SUMICIDIN 10	21 jours
- fenitrothion	50 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	15 jours
- fenpropathrin	10 g de ma/hl	DANITOL	15 jours
- méthidathion	40 g de ma/hl	ULTRACIDE 20	15 jours
- phosalone	60 g de ma/hl	AZOPHENE, ZOLONE	15 jours
- mévinphos (*)	50 g de ma/hl	PHOSDRIN, PHOSLIT	7 jours
- méthomyl	75 g de ma/hl	LANNATE, METOVER	7 jours
- dichlorvos (*)	125 g de ma/hl	Nombreuses spécialités	5 jours
- deltaméthrine	1,75 g de ma/hl	DECIS	0 jour
- fluvalinate	12,2 g de ma/hl	KLARTAN	7 jours

(*) produit à faible rémanence (3 à 5 jours)

MALADIES DE CONSERVATION

Deux traitements sont à effectuer avant la récolte :

- Premier traitement : 3 semaines avant la cueillette

captafol ou folpel	délai : 21 jours
iprodione	délai : 15 jours
tolyfluanide*	délai : 7 jours

- Deuxième traitement : 3 à 4 jours avant la cueillette

bénomyl	délai : 0 jour
carbendazime	délai : 0 jour
méthylthiophanate	délai : 0 jour

(*) Ne pas utiliser ce fongicide en vergers dont la production est destinée à l'exportation vers les pays d'Amérique du Nord.

MALADIES DE CONSERVATION DES PECHES

Protégez les variétés non récoltés à ce jour avec l'un des produits suivants :

- jusqu'à 15 jours avant récolte :	iprodione	75 g de ma/hl	KIDAN, ROVRAL
- jusqu'à 8 jours avant récolte :	procymidone	75 g de ma/hl	SUMISCLEX
- sans délais avant récolte :	triadiménol	10 g de ma/hl	BAYTAN 5
	bitertanol	30 g de ma/hl	BAYCOR 300 EC
	bénomyl	30 g de ma/hl	BENLATE
	triforine	33,25 g de ma/hl	SAPROL, FUNGINEX, DENARIN
	vinchlozoline	50 g de ma/hl	RONILAN

TORDEUSE ORIENTALE DU PECHER

Maintenez la protection sur les variétés non cueillies.

NOYERAIES de la DROME et de l'ISERE

CARPOCAPSE DU NOYER

Le vol continue mais son intensité diminue. Il est nécessaire d'effectuer un dernier traitement.

TOUS ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Dans les vergers fortement infestés, renouvelez le traitement préconisé dans le Bulletin précédent (Bulletin n° 16 du 26/08/87).

ARAIGNEES ROUGES

Des oeufs d'été, des larves et des adultes sont visibles sur feuillage.

Dans les vergers où la présence d'acariens est décelée, appliquez un acaricide dès à présent. Respectez scrupuleusement les délais d'emploi avant récolte.

VIGNE

POURRITURE GRISE

Pensez au dernier traitement 3 semaines avant vendanges (voir Bulletin précédent).

ESCA

On observe depuis début Août de nombreux cas d'apoplexies. Repérez les parcelles atteintes afin de les traiter cet hiver à l'arsénite de soude.

FLAVESCENCE DOREE

Cette maladie est présente localement dans le sud de la Drôme et le sud de l'Ardèche. Elle peut être disséminée dans d'autres régions par les plants de pépinières.

Les symptômes se caractérisent par un non aoûtement des bois (bois en caoutchouc), un rougissement des feuilles (ou jaunissement sur cépage blanc) avec un enroulement et un dessèchement des inflorescences.

En cas de découverte de ceps atteints, avertissez notre Service ou votre technicien de secteur.

P593